

Lettre ouverte au Président de la République

Le 06 mai 2020

Monsieur Le Président,

Pour atteindre l'objectif d'une reprise dans des conditions permettant de garantir la sécurité des professionnel-le-s ainsi que du public, il faut impérativement que les pouvoirs publics mettent en œuvre une série de mesures urgentes :

- Associer les organisations syndicales de représentant-e-s des professionnel-le-s, les représentants des employeurs aux échanges avec les autorités sanitaires. Un Comité Sanitaire et Social ainsi composé pour superviser la gestion de la reprise serait opportun ;
- Renforcer les financements des structures aidées par l'Etat ou les collectivités territoriales pour leurs missions ou leurs projets ;
- Instituer un dispositif de soutien à l'emploi artistique et culturel qui rende économiquement viables des activités dont les équilibres financiers sont bouleversés par les normes sanitaires.

Parallèlement, pour sécuriser la situation de toutes celles et ceux qui ne pourront malgré tout pas reprendre, il est crucial d'instaurer les dispositions suivantes :

- Les dispositifs d'aide aux entreprises tels que l'activité partielle doivent être prolongés ;
- L'assurance chômage assure un revenu de remplacement à toutes celles et tous ceux qui sont privés de travail. Les dispositions des annexes 8 et 10 du régime d'assurance chômage doivent être aménagées pour prolonger les droits jusqu'à un an après la reprise totale d'activité. Dans l'attente de cette reprise totale d'activité, les droits doivent être maintenus sans conditions. Des mesures spécifiques doivent également être prises pour sauver les primo-entrants et celles et ceux en rupture de droits, lourdement pénalisés par l'arrêt de l'activité ;
- Les règles d'accès aux indemnités de sécurité sociale doivent être adaptées, sans quoi les congés maternité ou maladie ne seront pas accessibles ;
- Envisager des mesures financières pour les professionnels subissant les plus importantes pertes de revenus, au premier rang desquels les artistes et technicien-ne-s intermittent-e-s du spectacle, ainsi que les autrices et les auteurs.

Le gouvernement doit annoncer au bénéfice de nos secteurs du spectacle vivant, de l'audiovisuel et du cinéma un plan de relance à la mesure de ce que nous subissons et subirons encore sans doute longtemps.

Soutenir financièrement les conditions de la création et les créateurs est un impératif national qui se justifie autant d'un point de vue culturel qu'économique.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de notre très haute considération.

Syndicats de salarié·e·s

CFTC média+

CGT Spectacle

FASAP-FO

FCCS CFE-CGC Spectacle

SNAPAC CFDT

Organisations d'employeurs

FSICPA – Fédération des Structures Indépendantes de Création Artistiques

- SCC - Syndicat des Cirques et Compagnies de Création
- SYNAVI – Syndicat National des Arts Vivants

SMA – Syndicat des Musiques Actuelles

UFISC – Union Fédérale d'Intervention des Structures Culturelles

USEP-SV - Union Syndicale des Entreprises du secteur Public du Spectacle Vivant

- LES FORCES MUSICALES
- PROFEDIM - Syndicat Professionnel des Producteurs, Festivals, Ensembles et Diffuseurs Indépendants de Musique
- SNSP - Syndicat National des Scènes Publiques
- SYNDEAC - Syndicat National des Entreprises Artistiques et Culturelles